

DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
  
COMMUNE D'ESSOMES-SUR-MARNE

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2014</b>
---

**Présents :**

M. CLERBOIS Jean-Paul, M. BERGAULT Jean-Paul, Mme BRIOUX Marie-Line, M. HIERNARD Pascal, Mme GATTEAU Carine, M. BUCQUET Gilles, Mme BELIN Katty, M. BREME Éric, M. FORJAN Louis, Mme LOPPIN Danielle, Mme HUOT Isabelle, Mme LEANDRE Frédérique, M. GOMEZ Louis, M. FABIANSKI Jean-Marc, M. FREUDENREICH Pascal, M. SOMVEILLE Gyril, Mme SAMAKE Jmaïaa.

**Pouvoirs de :**

M. BOUCHE Jean-Yves à M. FORJAN Louis,  
M. LASSERE Jean-François à M. BUCQUET Gilles,  
Mme LALY Georgette à M. HIERNARD Pascal.

**Absentes excusées :**

Mme GUILLAUME Danielle,  
Mme TANGUY Maryse.

**Absente :**

Mme MARECHAL Christelle

Mme GATTEAU Carine est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil municipal,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Rapport d'activités sur la maintenance de l'éclairage public,
- Décisions modificatives au budget,
- Admission en non-valeur,
- Modification du tableau des emplois,
- Noël du personnel,
- Paiement de la nouvelle bonification indiciaire,
- Appel d'offres – Chemin de la Borde à Montcourt – Attribution du marché,
- Extension de la mairie et mise en accessibilité PMR – Autorisation du conseil municipal pour lancer l'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre,
- Dissolution du SIAM (Syndicat Intercommunal d'Aides Ménagères),
- Manifestations culturelles,
- Questions diverses.

### 1) Rapport d'activités sur la maintenance de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de l'USEDA sur la maintenance de l'éclairage public pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Pour rappel :

- la commune compte 365 points lumineux ;
- l'USEDA confie la maintenance à GTIE Château-Thierry.

Monsieur le Maire explique que toutes les lampes sont allumées la nuit. Si un éclairage ne fonctionne pas, il faut noter le numéro du poteau et s'adresser en mairie pour signaler la panne.

Ce rapport est disponible au secrétariat.

Monsieur Gomez demande si un éclairage ne peut pas être mis en place au pied de l'Abbatiale.

Monsieur Le Maire dit que cela est possible mais devrait coûter cher.

Les membres du conseil municipal acceptent le rapport d'activités.

### 2) Décisions modificatives au budget

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives au budget, à savoir :

- Nouvelle opération n° 558 – Tableau descente de croix (ce tableau est présenté à l'assemblée)

Chapitre 21 compte 2168	Dépenses	1680.00 €
Chapitre 13 compte 1323	Recettes	1400.00 €
Chapitre 13 compte 1326	Recettes	280.00 €

- Opération 481 –

Chemin de la Borde à Montcourt – Travaux de voirie

Chapitre 23 compte 2313	Dépenses	58.000 €
Chapitre 16 compte 1641	Recettes	54.000 €
Chapitre 13 compte 1326	Recettes	4.000 €

- Nouvelle opération n° 559 Logement de Monneaux –

Chapitre 21 Compte 2152	Dépenses	17.500 €
Chapitre 16 compte 1641	Recettes	16.000 €
Chapitre 13 compte 1326	Recettes	1.500 €

Section d'investissement – Recettes supplémentaires

- Compte 1326 Subvention CAF		+ 7 367.21 €
Chapitre 13 compte 1326 Opération 558	Tableau descente de croix	+ 280.00 €
Chapitre 13 compte 1326 Opération 481	Chemin de la Borde à Montcourt	+ 4.000.00 €
Chapitre 13 compte 1326 Opération 559	Logement de Monneaux	+ 1 500.00 €
Chapitre 13 compte 1326 Opération 537	Petits matériels	+ 1.587.21 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus.

Madame Loppin présente le tableau « Descente de croix » aux élus, ce tableau vient d'être restauré par M. Bouchardon et il sera accroché dans l'Abbatiale dès que possible ;

### 3) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'état des non valeurs établi par la trésorerie qui retrace tous les impayés de cantine et centre de loisirs pour lesquels il n'y a plus aucun espoir de récupérer les sommes dues. En effet malgré plusieurs rappels effectués par la trésorerie, les débiteurs restent introuvables.

Le montant total de ces non-valeurs est de 1689.45 €, à savoir :

- Mme Lesperant Nadine	210.30 €
------------------------	----------

- Mme Maupome Samantha	327.60 €
- M. Payssot Cédric	935.25 €
- M. Monnet David	216.30 €

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mise en non-valeur.

Les élus présents demandent que les rappels de factures soient faits plus souvent.

#### **4) Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire présente la modification du tableau des emplois concernant le contrat de Melle BOUJARD Sophie, agent en charge des archives depuis le 5 novembre 2013 pour une durée hebdomadaire de 17 heures par semaine.

Son contrat arrive à expiration le 4 novembre 2014, il est proposé de le reconduire pour un an, à compter du 5 novembre 2014.

Actuellement, Melle BOUJARD Sophie travaille quelques heures dans le service de Mme VERNEAU Nadine afin de résorber le retard accumulé depuis plusieurs mois.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

#### **5) Noël du personnel**

Monsieur le Maire propose avec la commission du personnel d'organiser une soirée consacrée au Noël du personnel communal.

La date retenue est le vendredi 12 décembre 2014 à 18 h 30 dans la salle communale. Tous les agents et élus seront invités. Un apéritif dinatoire sera servi.

Il est également proposé d'offrir un chèque cadeau de 30 € par agent.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition ci-dessus et autorisent le maire à signer le mandat administratif.

Les élus souhaitent que les conjoints et enfants soient invités à cette soirée. Une invitation sera adressé à tous.

Mme Huot propose que chaque élu apporte un plat – A voir.

#### **6) Paiement de la bonification indiciaire**

L'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) est liée à l'exercice de fonctions et non plus à l'appartenance à un grade ou cadre d'emplois de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis août 2008 Monsieur Stéphane LESOT a encadré plusieurs agents et qu'il est dans son droit d'obtenir la nouvelle bonification indiciaire.

Le montant total qui lui est dû est de 1.582.65 €.

Les membres du conseil municipal autorisent le paiement de la somme due à M. Stéphane LESOT.

## 7) **Appel d'offres – Chemin de la Borde à Montcourt – Attribution du marché**

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'état d'avancement de la procédure concernant la réfection du Chemin de la Borde à Montcourt :

- septembre 2014 : lancement de l'appel d'offre,
- 7 octobre 2014 : 1<sup>ère</sup> réunion de la commission d'appel d'offres (CAO) afin d'ouvrir les plis des six entreprises ayant répondu et contrôler leur conformité,
- 14 octobre 2014 : 2<sup>ème</sup> réunion de la CAO pour analyser les offres reçues et retenir une entreprise selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité.

L'avis de la CAO s'est porté sur l'entreprise Vallet-Saunal Ets Colas Nord Picardie pour un montant de 55.110.53€ TTC.

Les membres du conseil municipal attribuent le marché à l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offre et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire explique qu'il faudra peut-être changer l'affectation de l'emprunt suite à cet appel d'offres dont le résultat est inférieur à l'estimation.

## 8) **Extension de la mairie et mise en accessibilité PMR – Autorisation du conseil municipal pour lancer l'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la convention à passer avec ADICA (l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) pour une mission d'assistance à maître d'ouvrage. Pour mémoire, ce sujet a été évoqué lors du conseil municipal du 26 juin 2014.

Il faut maintenant consulter les maîtres d'œuvre (architectes) sur ce dossier par le biais d'un appel public à concurrence selon le Code des Marchés publics.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire :

- à signer la convention de prestation avec ADICA,
- à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90.000 € HT comme le prévoit l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,
- à engager une passation de marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics,

ET décident :

- que l'appel public à la concurrence sera formalisé par une annonce publiée et affichée en mairie, et par un envoi de dossier de consultation,
- que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères définis.

## 9) **Dissolution du SIAM (Syndicat Intercommunal d'Aides Ménagères)**

Monsieur le Maire fait lecture aux membres présents de la lettre provenant du SIAM accompagnée de la délibération du conseil syndical concernant le rejet de la dissolution du SIAM au 31 décembre 2014 en vue du transfert de sa compétence à la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité CONTRE la décision du SIAM.

Madame Léandre a donné toutes les explications quant au déroulement de cette dissolution.

## 10) **Manifestations culturelles**

La commission culturelle jeunesse et sports organise son premier concert le premier novembre à la salle polyvalente intitulé Rock Halloween avec la participation de la Punkaravane et Surfin'victims.

Le prix de l'entrée est de 5 € par personne.

D'autres manifestations pourraient voir le jour dans les mois prochains.

M.Freudenreich explique que la commune va travailler avec le comité des fêtes et les différentes associations pour les manifestations.

### ***11) Questions diverses***

- Spectacle « C'est comme ça » à l'Abbatiale jeudi 16 octobre 2014  
Mme Loppin explique que les spectacles sont d'une excellente qualité.
- Bilan de l'opération brioche 1645.40 €  
Monsieur Hiernard demande pourquoi la mairie prend en charge cette distribution.
- Rapport d'activités 2013 de la CCRCT

Le rapport d'activités établit un bilan des principales décisions et actions engagées par la collectivité. C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'au travers des grands chantiers d'intérêt communautaire. La réalisation du rapport d'activités répond à une double obligation légale.

Les membres du conseil municipal acceptent le rapport d'activités 2013 de la CCRCT.

Ce rapport est à votre disposition au secrétariat.

Monsieur le Maire propose qu'un élu fasse une synthèse de tous ces rapports qui doivent être présentés en conseil municipal.

- Délinquance

Monsieur le maire donne les chiffres de la délinquance

- Les Conseils municipaux se tiendront maintenant à 20 h 00, à l'unanimité des membres présents.
- Une subvention parlementaire de 3000 € nous est attribuée pour le beffroi.
- Le dossier de subvention pour Picardie en ligne est accepté.
- Très bon retour sur le bulletin municipal
- Visite du musée des vergers ; Une seule maman et son enfant – Quel dommage
- Journée du patrimoine : Dépose d'une plaque et présentation d'une chorégraphie - Beaucoup d'émotion.
- Lecture d'un courrier retrouvé à Saint Briec concernant un soldat : M. Le Maire fera des recherches.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée.